

**2016\_CT2\_101**

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC Bertoire 2 à Lambesc - Agréments d'acquéreurs des lots 13, 14bis et 23bis**

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à ALBERT Guy – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MENFI Jeannot donne pouvoir à TALASSINOS Luc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à TAULAN Francis – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

### Développement économique et emploi / Zones d'activités

■ Séance du 23 juin 2016

05\_1\_10

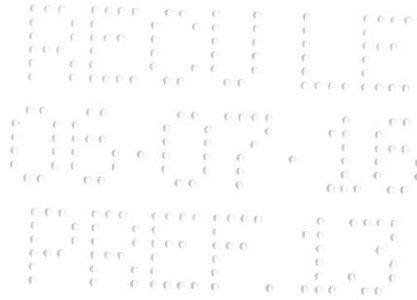
#### ■ ZAC Bertoire 2 à Lambesc – Agréments d'acquéreurs des lots 13, 14bis et 23bis

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la commercialisation de la première tranche de la ZAC de Bertoire 2 située sur la commune de Lambesc et conformément au traité de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite un agrément d'acquéreur en vue de céder trois lots à trois entreprises.

La ZAC de la Bertoire 2, d'une superficie totale de 17 ha, est concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis janvier 2011 pour son aménagement et sa commercialisation. Aujourd'hui environ 75 % des surfaces cessibles de la première tranche font l'objet d'options, de promesses de vente ou ont été cédées.

La SPLA est ainsi chargée de la commercialisation des terrains en concertation avec le concédant, notamment dans le cadre des instances de suivi de la concession : comité technique et comité de pilotage. De plus, conformément à l'article 25 du traité de concession, « toutes les cessions, concessions d'usage, locations...seront validées par le concédant par délibération de l'autorité compétente ». Préalablement à cet agrément, le comité de pilotage de la ZAC examine et donne un avis sur chaque demande d'entreprise.



Ainsi, le comité de pilotage du 21 avril 2016 a examiné les demandes de trois entreprises :

- Le cabinet d'expert comptable AE2C qui souhaite acquérir le lot n°13 d'une surface avant bornage de 1010m<sup>2</sup> pour 70 700€HT (70€/m<sup>2</sup>) afin d'implanter ses bureaux.
- L'entreprise LES JARDINS DE CABRIERES , pépiniériste, qui s'est positionnée sur le lot n°14 bis d'une surface avant bornage de 1291m<sup>2</sup> et d'une valeur de 71 005€ (55€/m<sup>2</sup>) afin d'y implanter son atelier.
- La société LES TOITS DE PROVENCE spécialisée dans la réalisation et la rénovation de toiture et qui souhaite acquérir le lot 23 bis d'une surface avant bornage de 1546m<sup>2</sup> pour 85 030€ (55€/m<sup>2</sup>) afin d'y implanter son atelier.

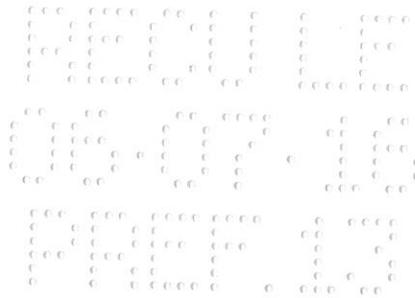
Ces entreprises correspondent aux critères de sélection et les montants d'acquisition des lots sont conformes à la grille de commercialisation de la ZAC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n°2005\_A320 du Conseil communautaire de la CPA du 8 décembre 2005 déclarant d'intérêt communautaire l'extension de la ZAC du plateau de Bertoire à Lambesc ;
- La délibération n°2006\_A296 du Conseil communautaire de la CPA du 20 octobre 2006 créant la ZAC ;
- La délibération n°2008\_A077 du Conseil communautaire de la CPA du 26 juin 2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;
- La délibération n°2011\_B010 du Bureau communautaire décidant la concession d'aménagement de la ZAC Bertoire 2 à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- Le traité de concession de l'opération à la SPLA Pays d'Aix territoires notifié le 21 avril 2011 et notamment son article 25 ;
- L'avis du comité de pilotage de la ZAC du 21 avril 2016.



Oui le rapport ci-dessus,

**Délibère**

**Article 1 :**

Les sociétés AE2C, LES JARDINS DE CABRIERES, LES TOITS DE PROVENCE ou toute personne physique ou morale que ces dernières se réservent de désigner, sont agréées comme acquéreur respectivement des lots 13 au prix de 70€/m<sup>2</sup>, 14 bis et 23 bis aux prix de 55€/m<sup>2</sup> de la ZAC Bertoire 2 à Lambesc

**Article 2 :**

Madame Le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire et notamment le Cahier des Charges de Cession de Terrain propre à ces ventes.



METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

N°

### **ZAC Bertoire 2 à Lambesc – Agréments d'acquéreurs des lots 13, 14bis et 23 bis**

Dans le cadre de la commercialisation de la première tranche de la ZAC de Bertoire 2 à Lambesc déclarée d'intérêt communautaire en 2011 et conformément au traité de concession avec la SPLA « Pays d'Aix Territoires », il est proposé d'agréer les sociétés AE2C, LES JARDINS DE CABRIERES et LES TOITS DE PROVENCE, respectivement sur les lots 13 au prix de 70€/m<sup>2</sup>, 14 bis et 23 bis aux prix de 55€/m<sup>2</sup> de la ZAC Bertoire 2 à Lambesc.

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC Bertoire 2 à Lambesc - Agréments d'acquéreurs des lots 13, 14bis et 23bis**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

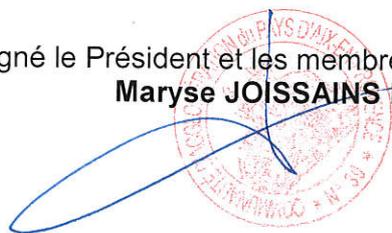
**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**



**30 JUIN 2016**